



**LA RÉFORME
TERRITORIALE**

ET AUSSI:

- + ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
- + QUI VEUT LA PEAU DU LIVRET A ?
- + LA BANQUE DE FRANCE, C'EST QUOI ?



Éditorial

Le toujours moins disant salarial est devenu depuis des mois la seule boussole du Président et de son gouvernement. Ainsi en 2013, la loi a donné au patronat le droit de baisser les salaires et d'augmenter le temps de travail. Depuis, les cadeaux continuent de pleuvoir : CICE, Pacte de responsabilité, fiscalité complaisante pour le capital mais injuste pour les revenus issus du travail (hausse de la TVA)...

Le projet de loi de finances 2015, allié au projet de loi sur la réforme territoriale, ne devrait pas déroger à la règle et obérer encore plus la capacité de l'état à inter-

venir. Le gouvernement « *Valls II* », en faisant le choix de maltraiter le monde du travail et de fragiliser les politiques publiques solidaires, a choisi le camp des vautours de la finance et du capital.

La seule issue possible, pour le monde du travail, est celle du rassemblement de toutes les forces disponibles. Celles qui combattent les politiques d'austérité, autoritaires et inégalitaires. Celles qui luttent pour la paix et le désarmement. Celles qui se battent pour l'égalité et pour le progrès.

Pour y arriver, il faut immédiatement changer de Cap ! Cela n'a rien d'uto-

pique, des alternatives crédibles sont déjà avancées par la CGT, mais elles sont méconnues. Elles doivent donc être mieux portées sur les lieux de travail et en dehors. Notre campagne « *coût du capital* » doit aider à la compréhension des mécanismes d'affrontement permanent entre le travail et le capital.

C'est pourquoi, la Fédération propose que sans attendre les militant-e-s et les syndiqué-e-s se mobilisent, soient les vecteurs de cette alternative progressiste et construisent un nouveau rapport de force.

La campagne pour les élections professionnelles 2014 à Bercy et la journée interprofessionnelle du 16 octobre prochain doivent être des opportunités pour se déployer dans les services. Organisons des débats partout sur les lieux de travail, allons à la rencontre des salariés, affinons nos revendications et continuons à être force de proposition. Ensemble, soyons plus forts contre la tyrannie des marchés !



© Romani - photothèque du mouvement social

SOMMAIRE :

03 • Élections 2014 à Bercy. La CGT pour défendre vos intérêts

04 • Pourquoi payer les travailleurs ?

05 • Qui veut la peau du livret A ?

06 • Konstandina Kuneva : courage et détermination face à la barbarie

06 • Temps de travail : la tentation du perpétuel retour en arrière !

07 • DOSSIER : Big-bang territorial, analyses et propositions

11 • Interview de Savvas Robolis

12 • Bercy beaucoup, on n'en peut plus !

13 • Épaf : nouveau centre de vacances à Vendres

13 • Épaf : visite d'un centre et d'une colonie de vacances

14 • La Banque de France, c'est quoi ?

MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire :
1014 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

Élections 2014 à Bercy

La CGT pour défendre vos intérêts

Sous prétexte de réductions des dépenses publiques, les ministères de Bercy continuent d'être la cible d'attaques très violentes. Dstructions massives d'emplois, remise en cause de missions, baisse des budgets de fonctionnement, blocage des rémunérations, perspectives de carrière bouchées... détérioration de la vie au travail et en dehors.

Le 4 décembre, les salariés de Bercy vont voter pour élire leurs représentants syndicaux au Comité technique ministériel. Ces élections détermineront également la représentativité syndicale dans nos ministères, au Conseil national d'action sociale et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Ces instances débattent et prennent des décisions qui impactent directement le quotidien (emplois, rémunérations, missions, santé au travail, politique sociale,...). C'est aussi là que la CGT porte les aspirations des agents. Car, pour nous, l'élaboration des revendications doit se faire à partir du lieu de travail, de l'expérience, de l'expertise des salariés... Et, c'est grâce à notre réseau de militants, présents dans toutes les directions des Finances et sur l'ensemble du territoire, que nous pouvons porter des revendications correspondant aux besoins des personnels.

Ces revendications visent, bien sûr, à améliorer le quotidien au travail. Mais, nous militons aussi pour une autre politique économique, sans laquelle il n'y a aucune issue aux difficultés concrètes que rencontrent les agents dans l'exercice de leurs missions.

La démarche de la CGT se construit autour de l'élaboration de propositions alternatives, de luttes, et enfin de négociations, et c'est bien dans cet ordre que la démarche syndicale est la meilleure garantie contre la multitude d'attaques dont nous sommes victimes et dessine les plus grandes possibilités de remporter de nouvelles avancées sociales.

La stratégie de la CGT est également marquée par une recherche permanente de démarche unitaire, car nous pensons que c'est en rassemblant plutôt qu'en excluant et en menant des luttes ensemble que nous sommes les plus forts.

Il est donc essentiel d'élire des représentants du personnel qui ne seront pas tentés de renoncer face aux ministres. En votant pour la CGT, vous aurez la garantie d'avoir des élus déterminés qui lutteront contre tout recul pour les agents et se battront pour de nouveaux droits sociaux.

Le 4 décembre votez et faites voter pour la CGT tant au niveau ministériel qu'au niveau local, car les projets et décisions se déclinent à tous les échelons. C'est pourquoi, il faut des élus CGT à tous ces niveaux pour défendre au mieux les intérêts des personnels.



EN BREF...

Les emprunts toxiques de l'Ain

Le département a contracté un emprunt au Crédit Agricole sur 20 ans. Le taux était au début de 2,4%. Mais de part ses mécanismes de révision du taux, celui-ci est maintenant de 28 % !! Avec 13

millions de capital à rembourser, le Crédit Agricole se permet de réclamer 33 millions d'euros de pénalité de remboursement anticipé. Voilà, une belle source d'économie pour les finances publiques ! Finissons-en avec ces pratiques de voleur. D'après l'Assemblée nationale, ces emprunts s'élèveraient à 19 milliards en France.

Pourquoi payer les travailleurs ?

Pierre Gattaz, Président du Medef, déclarait récemment : « *notre modèle social a vécu* ». Il faudrait, selon lui, « *fluidifier le marché du travail* ». Et pour cela, il propose évidemment de baisser les salaires, augmenter la durée du travail, supprimer des jours fériés... Ces mesures, toujours d'après lui, permettraient de « *créer 1 million d'emplois* ». Mais n'était ce pas déjà l'objet du pacte de responsabilité qui nous coûte 50 milliards d'euros ?!

Il est important de rappeler que dans l'entreprise, ce n'est pas le patron qui crée la richesse. Imaginez-le tout seul au milieu de ses machines. L'usine ne produira pas grand-chose ! Certes, l'entreprise nécessite des capitaux. Mais ceux-ci ne sont généralement investis que si le projet permet d'envisager la création de richesses. Or, ce sont bien les travailleurs qui la créent par leur travail. Et, ils tirent de ce travail leur rémunération.

En France, le salaire se décompose en deux grandes parties. La première est le salaire direct, celui que touche le salarié à la fin du mois. La seconde est le salaire que l'on peut qualifier de « *socialisé* ». Il est, quant à lui, versé dans le pot commun qu'est la Sécurité sociale.

Pour mémoire, elle est composée de 4 branches que sont la maladie (165 milliards d'euros), la vieillesse (115,3 milliards), la famille (58,1 milliards) et les accidents du travail et maladies professionnelles (11,9 milliards). Et c'est bien à notre « *pot commun* » que le patronat veut continuer de s'attaquer en priorité. Seulement, sans Sécurité sociale, les salariés devront placer de l'argent auprès d'organismes privés pour se garantir



© FedeCandoniPhoto - Fotolia

une retraite, déboursier des sommes importantes pour éduquer leurs enfants ou se soigner... Et, pour ne prendre que cet exemple, pas question d'être assuré lorsque l'on est considéré comme « *personne à risque* ». Ce n'est pas ce que nous voulons ! La solidarité fait notre force et elle doit rester le fondement de notre système social.

Quant au patronat, il ne cherche pas à baisser les salaires pour créer de l'emploi mais simplement pour verser plus de dividendes aux actionnaires (voir dos-

sier journal n°28, www.finances.cgt.fr).

Tout au long de l'Histoire, le patronat n'a eu de cesse de vouloir réduire les salaires des travailleurs. Mais ce qui lui permet, aujourd'hui, d'obtenir ce qu'il désire, c'est la complicité du gouvernement et, il faut le reconnaître, le manque de mobilisation des salariés.

Sur ce point, nous pouvons inverser la tendance en imposant le rapport de force nécessaire. Luttons tous ensemble, fortement et dans l'unité syndicale pour gagner le progrès social ! —

EN BREF...

Encore une nouvelle hausse de la TVA ?

D'après l'actualité récente, le Gouvernement réfléchirait à une nouvelle hausse de la TVA, espérant soutirer 15 milliards de plus aux ménages modestes. Car, si le taux est le même pour tous, quand les revenus sont faibles, ils sont consommés en intégralité tandis que les ménages les plus aisés épargnent une partie de leurs revenus sans payer de TVA.

Courbe du chômage : il n'y aura pas d'inversion !

Le ministre du travail le dit : « Il ne faut pas s'attendre à ce que le chômage diminue ». Quand on augmente la TVA, la consommation recule et l'emploi avec. Quand on enlève 50 milliards de dépenses sociales pour les donner au patronat, la direction du budget le dit, la rigueur entraîne des suppressions d'emplois. Pourtant, le Gouvernement continue ses réformes source d'augmentation du chômage.

Qui veut la peau du livret A ?

Le gouvernement a décidé d'abaisser à 1 % le taux des livrets A et des livrets de développement durable (détenus par 63 millions de foyers), le plus bas niveau de son histoire. Il prend ainsi le risque d'un mouvement de décollecte massif avec des conséquences en matière de financement du logement social et des collectivités locales. D'autant plus qu'aujourd'hui, plus de 40 % de la masse d'épargne collectée, soit 170 milliards d'euros, bénéficie aux banques privées sans contrôle ni contrepartie d'intérêt général.

Un risque gravissime de décollecte

Vieux de près de 200 ans, le livret d'épargne n'est évidemment pas un produit financier comme un autre. Populaire, il est un facteur essentiel de cohésion sociale d'autant qu'une partie des sommes versées est centralisée et sécurisée à la Caisse des dépôts et investie dans des prêts à long terme (pouvant aller jusqu'à 60 ans !) pour financer des besoins d'investissement d'intérêt général (logements sociaux, collectivités locales, infrastructures et équipement du territoire...). La « *manipulation* » de son taux constitue nécessairement une décision politique. En diminuant la part des fonds centralisée à la Caisse des dépôts au profit des banques, en renonçant à la promesse de doublement du plafond du livret A et en baissant son taux de rémunération, le gouvernement porte gravement atteinte à la protection de l'épargne populaire et au financement des besoins d'intérêt général.

Quelles conséquences ?

L'argument utilisé pour baisser le taux du livret A consiste à dire que cette baisse

entraîne mécaniquement une baisse des taux de prêt au logement social et indirectement des loyers. Certes, ces prêts consentis par la Caisse des dépôts sont « *indexés* » sur le taux du livret A. Mais, une baisse de 0,25 point lissée sur des durées de prêt supérieures à 30 ans n'a que peu d'effet sur le prêt et donc sur les loyers ! De plus, l'État a prélevé 10 milliards d'euros depuis 10 ans sur ces fonds au titre de la rémunération de sa garantie ! Autrement dit, il serait bien plus utile et efficace que l'État utilise cette somme pour « *bonifier* » les prêts au logement social.

A qui profite le crime ?

De fait, la « *généralisation* » de la distribution du livret A a permis aux banques

de disposer « *librement* » de 170 milliards d'euros d'épargne populaire sans contrepartie. Il est fort probable que cette baisse de la collecte profitera principalement aux autres produits financiers plus rémunérateurs proposés par ces mêmes banques... Bingo encore pour elles qui pourront ainsi spéculer un peu plus sans nécessairement financer l'économie réelle. Ainsi, le dernier rapport de l'observatoire de l'épargne réglementée indique que les nouveaux prêts aux PME ont baissé de 3 milliards d'euros en 2013... Cette même année, les banques bénéficiaient pourtant d'un flux d'épargne populaire supplémentaires de plus de 40 milliards d'euros. Le Gouvernement donne votre argent aux banques plutôt que de financer des projets d'intérêt général avec. Mais, les banques lui disent merci !

© Philippe Devanne - Fotolia



EN BREF...

Une crise du logement qui dure

La baisse du nombre de constructions de logements neufs se poursuit. La France pourrait même construire moins de 300 000 nouveaux logements cette année. Il s'agit là d'un niveau inégalé depuis 1998. Le coût du logement pour les ménages promet donc de rester élevé. De plus, ce sont 20 000 emplois qui risquent d'être supprimés cette année dans le bâtiment.

Amiante : de grandes inquiétudes pour l'avenir

Le Haut conseil de la santé publique indique, dans un récent rapport, craindre le décès de 100 000 personnes d'ici 2050 à cause de l'amiante. Entre 1995 et 2009, ce sont entre 60 000 et 120 000 personnes qui seraient décédées suite à une exposition à l'amiante.

Temps de travail : la tentation du perpétuel retour en arrière !

Par son intensité, sa dureté, sa rareté, son absence même, le travail est aujourd'hui au coeur des préoccupations de tous les salariés. S'il reste le moteur de toute activité humaine, y compris culturelle et de loisir, il n'en constitue pas moins simultanément la source de tous les désirs, des satisfactions, des joies, des frustrations, des peines et des malheurs. Tout autant que sa qualité, parfois idéalisée, et son coût, décrié, c'est maintenant sa durée qui revient sur le devant de la scène, portée par les saillies estivales de quelques ministres en goguette dans des « *universités* » patronales, émues par des déclarations d'amour décomplexées. L'excitation, elle n'a pas été la même, sous un soleil beaucoup moins ardent, pour les salariés.

Le travail, valeur morale

L'idée que le travail aurait en lui-même une valeur morale positive et, donc, que toute forme de loisirs et d'activités « *improductives* » seraient moralement condamnables contribue bien évidemment encore aujourd'hui à marquer les débats sur le temps de travail d'une dimension réellement passionnelle, voir irrationnelle, qui impacte fortement les débats.

Pourtant, depuis plus de deux siècles, l'idée de la réduction du temps de travail (RTT) s'est fortement développée, passant par la journée de 8

heures, les congés payés et les 35 heures. Aujourd'hui, ceux-là mêmes qui défendaient le travail des enfants, les journées à n'en plus finir, la mise à disposition des salariés (si peu salariés) jusqu'à la mort, profitent des conséquences de « *leur crise* » pour remettre en cause les 35 heures et contestent toute idée même de durée légale du temps de travail, souhaitant, là aussi, laisser faire le marché !!

L'oreille du gouvernement leur est toute acquise, et ni les millions de chômeurs, ni les immenses gains de productivités, générés par les salariés, ne les arrêtent. Seule la volonté, le rassemblement de tous les salariés peut leur faire entendre raison. Notre fédération, comme elle s'y est engagée lors du dernier congrès mettra tout en oeuvre avec ses syndicats pour poursuivre ce processus historique de la réduction du temps passé au travail, pour le choix des périodes et durées des congés annuels et RTT.



© Antonio G. Cuesta - Fotolia

LE SENS DU TRAVAIL

Le travail, sous domination de classe, entraîne l'aliénation, la souffrance physique et mentale pouvant aller jusqu'à la mort.

Tout au contraire la CGT propose la transformation du travail comme condition de la transformation sociale. Le travail, tel que nous le voulons, doit être source de réalisation de soi dans une société où chacun doit pouvoir trouver sa place.

Contribuer à redonner du sens au travail passe par la réaffirmation des valeurs et du sens du service public.

(Extrait du document d'orientation de la fédération des Finances CGT-avril 2014-disponible sur www.finances.cgt.fr)

EN BREF...

Services à domicile : des avantages pour les riches

La Dares dans une étude récente vient de confirmer ce dont tout le monde se doutait, à savoir que les avantages fiscaux pour les services à domicile bénéficient principalement aux plus riches. En effet, 60 % des sommes engagées sont utilisées par les 10 % les plus aisés. Il faut savoir que les niches fiscales et sociales de ce secteur représentent 6,4 milliards d'euros par an.

Le niveau de vie en France baisse

En 2012, la moitié de la population métropolitaine vivait avec moins de 1645 € par mois (salaire médian). Dans son étude, l'Insee fait état d'une baisse de 1 % du salaire médian en 2012. Mais ce n'est pas tout, le salaire médian a reculé de 0,3 % par an depuis 2008. C'est la deuxième fois depuis le début de ces statistiques, en 1959, que l'Insee constate une baisse durable du pouvoir d'achat.

Big-bang territorial : Analyses et propositions

La réforme territoriale est subitement devenue un chantier majeur pour le Président de la République. Quels éléments sont connus et votés ? Quelles seront les conséquences d'une telle réforme pour les agents des collectivités, de l'État et plus largement pour les citoyens ? Quelles sont les propositions de la CGT en matière de politiques publiques dans les territoires ? Retrouvez dans ce dossier les principaux enjeux de cette réforme sulfureuse.

Pourquoi une réforme territoriale ?

Tout d'abord, ce projet ne figurait pas dans les 60 propositions de François Hollande quand il était candidat à l'élection présidentielle. Alors pourquoi mener au pas de charge une telle réforme quitte à passer en force avant la fin décembre 2014 ?

Dans les faits, François Hollande doit satisfaire les injonctions de la Commission européenne. Celle-ci, en 2013 exigeait de « *prendre des mesures destinées à améliorer les synergies et les économies entre les différents niveaux de l'administration, central, régional et local* ». En 2014, les mesures de rigueur du gouvernement français n'ont pas satisfait la Commission européenne. Elle a donc appelé à plus de coupes dans le budget de la Sécurité sociale, à « *fixer un calendrier clair* » pour la réforme territoriale, et aussi à s'attaquer à ce qu'elle appelle les « *doublons administratifs* » au sein des collectivités dès 2014.

Dans son avis sur le « *programme de stabilité* » de la France pour la période de 2014 à 2017, publié le 5 juin 2014, Bruxelles multiplie les appels à plus d'austérité et de précision dans l'application du plan de coupes budgétaires de 50 milliards d'euros présenté par François Hollande au printemps.

La Commission européenne estime, par ailleurs, « *légèrement optimiste* » la prévision de croissance pour 2015. En conséquence, elle demande à la France

de « *renforcer (sa) stratégie budgétaire, y compris en apportant des précisions concernant les mesures qui l'étaient* ». Pour Bruxelles, cela requiert « *la mise en œuvre crédible* » de réformes structurelles pour réduire les dépenses annuelles...

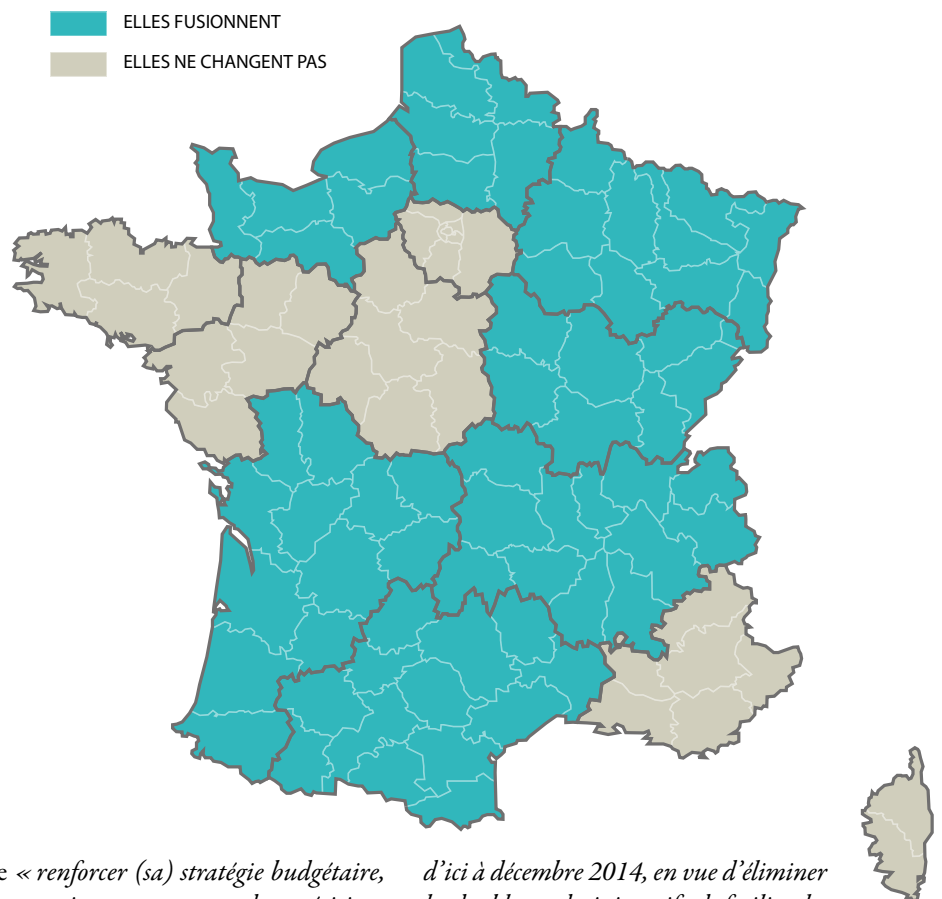
Les collectivités locales ne sont pas épargnées par la Commission qui recommande de « *fixer un calendrier clair pour le processus de décentralisation en cours et (de) prendre des mesures préliminaires,*

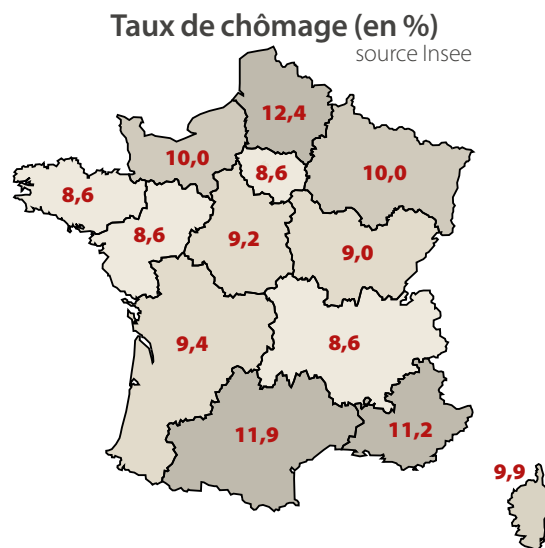
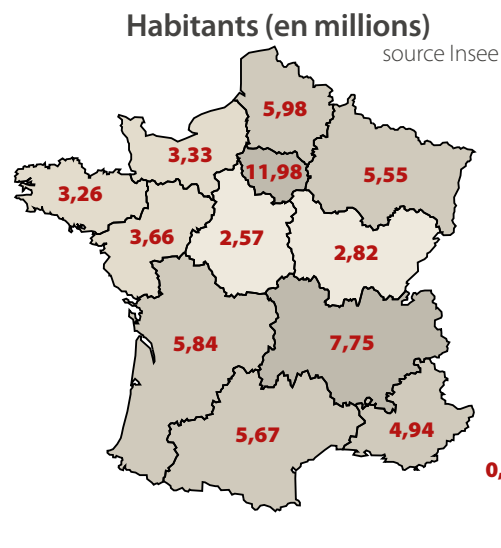
d'ici à décembre 2014, en vue d'éliminer les doublons administratifs, de faciliter les fusions entre les collectivités locales et de préciser les responsabilités de chacun des échelons des collectivités locales ».

Mais ce n'est pas tout ! Bruxelles suggère de « *fixer un plafond pour l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités* », avec un « *contrôle renforcé* » de leurs dépenses, le tout en appliquant « *de façon rigoureuse* » la baisse des dotations prévue, soit 11 milliards d'euros.

.../...

Carte des 13 futures régions





Cette réforme a aussi une autre finalité

Il s'agit de céder aux forces du capital et mettre en œuvre une conception libérale de la compétitivité. Il faut réduire en profondeur les capacités d'intervention citoyennes en éloignant le citoyen des pouvoirs de décisions. Avec des régions grandes comme des pays en Europe, les citoyens ne pourront plus peser sur les choix politiques qui les concernent.

Il s'agit de renforcer le niveau régional et l'émergence des métropoles comme réponse aux problématiques d'aménagement du territoire. Cela revient à

accompagner les stratégies des entreprises et de la finance pour concentrer les investissements publics sur ce qui leur est directement « profitable ». Nous sommes là bien éloignés de la réponse aux besoins des populations en matière de services publics.

Il s'agit de renforcer l'autonomie financière des régions qui vont distribuer les fonds structurels européens. Elles seront de plus en plus contraintes d'entrer en concurrence les unes par rapport aux autres. Cela signifie la fin de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

La nouvelle architecture institutionnelle s'inscrit dans la logique de l'aus-

térité et de la compression des dépenses publiques qui affectent tous les services publics, ceux de l'État, des collectivités territoriales, les hôpitaux... L'accélération dans la mise en œuvre de cette réforme et l'absence de démocratie sociale et citoyenne dans son élaboration puisent leurs racines dans la recherche de financement pour les 50 milliards d'euros de cadeaux au patronat dans le cadre du « *pacte de responsabilité* ». Ce pacte exige, rien que pour les collectivités territoriales, pas moins de 11 milliards d'économie !

Deux projets de loi pour le prix d'un !

Le premier projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 26 juillet dernier. Il ramène le nombre de régions à 13 au lieu des 14 initialement prévues.

L'objectif du gouvernement est de voter définitivement la loi en décembre 2014. Il souhaite en effet organiser, dans les nouvelles régions, des élections en décembre 2015 qui seront dissociées des élections cantonales de mars 2015.

L'acte III de la décentralisation signifie, dans les faits, la montée en puissance du couple métropole / région.

Le 27 janvier 2014, était entérinée la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'égalité des territoires

MENSONGES À LA HOLLANDE

Cette réforme territoriale serait nécessaire pour harmoniser nos régions aux régions d'autres grands pays européens. Or, les trois plus grands pays d'Europe ont un nombre de régions supérieur au projet du gouvernement.

Pays	Nombre d'habitants	Nombre de régions	Grandes régions	Petites régions
Allemagne	82,5 MH	16 dont 3 villes état	Bavière Rhénanie	Brême 661mH
Espagne	46 MH	17 régions autonomes	Castille et Léon	Baléares Rioja (301mH)
Italie	58,5MH	20 régions dont 5 avec autonomie	Sicile Lombardie	Val d'Aoste 128mH

Certaines régions sont plus grandes que des pays de la communauté européenne. Dans les faits, le problème de nos régions, ce n'est pas leur taille, c'est l'indigence de leurs moyens financiers.

(MAPTAM). Elle institue la mise en place de 3 métropoles à statut particulier (Paris, Lyon, Marseille) et 11 métropoles de droit commun (Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Grenoble, Rennes, Rouen, Brest et Montpellier).

La première loi prévoit :

- > une nouvelle carte des régions réduite de 22 à 13 régions dès 2015 ;
- > une montée en puissance intercommunale avec la création d'ici fin 2016 de communautés d'au moins 20 000 habitants et dotées de nombreuses compétences avec des EPCI : établissement public de coordination administrative avec fiscalité propre.

La seconde loi prévoit :

- > la dévitalisation des conseils départementaux recentrés sur le social avant leur suppression à l'horizon 2020 même si le Premier Ministre semble reculer sur cette question ;
- > la suppression de la clause générale de compétence ;
- > la baisse drastique des dotations aux collectivités locales.

3 axes principaux de recomposition dans les territoires :

- > la concentration des moyens des

QUESTION À MICHEL SAPIN

Dans une interview accordée au journal Les échos, le 4 juin dernier, Michel Sapin répond à la question : « les effectifs vont-ils baisser dans les collectivités ? ».

Voici sa réponse : « Ce n'est pas un objectif en soi mais ce sera sans doute à terme une conséquence de la réforme. Nous n'allons pas diminuer, par exemple, le personnel dans les cantines des écoles, des collèges et des lycées mais nous pourrions mutualiser les services qui les administrent. Cela sera facilité par les nombreux départs en retraite à venir dans la fonction publique territoriale, un secteur où les effectifs ont beaucoup augmenté depuis 20 ans. Nous pourrions donc réduire les effectifs sans réduire la qualité de service. La réforme territoriale va permettre une plus grande efficacité de la dépense publique. ». Moins d'effectifs mais une meilleure qualité de service public. Les agents actuels sont-ils, selon lui, si inutiles ?! Ce qui est certain c'est que l'objectif est bien la suppression d'emplois.

politiques publiques sur quelques territoires (projets dits « d'excellence ») ;

- > la possibilité pour l'État de déléguer à une collectivité territoriale ou un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ses compétences (conférence territoriale de l'action publique) ;
- > la diminution de la sphère d'intervention des services publics au bénéfice du secteur privé.

Au final, en lisant bien les propos tenus par Michel Sapin au journal Les Echos le 4 juin dernier (voir encadré), l'objectif

reste de réduire l'emploi public.

Ces deux projets auront des conséquences sur l'organisation de nos administrations avec la suppression de directions régionales, notamment des DRFIP. Ce sera une nouvelle accélération des suppressions de services publics de proximité et donc de nouvelles attaques contre nos réseaux.

Le projet de « maison de service au public » et non de service public démontre aussi un vaste projet de privatisation de nos missions... Mais, nous ne les laisserons pas faire !

.../...



Nos propositions

Les territoires sont aussi des lieux d'expression et de revendications fortes pour « *bien vivre, bien travailler et bien vieillir* ». Cette prise en compte des enjeux territoriaux fait maintenant partie de l'histoire de la CGT. Le 50e congrès de la Confédération a ainsi décidé « *à partir des enjeux territoriaux, d'articuler revendications professionnelles et interprofessionnelles* ». Le document d'orientation affirme que « *la prise en compte des enjeux territoriaux est devenue un enjeu majeur et une responsabilité pour toute la CGT* ».

La dimension territoriale doit permettre de construire des ambitions revendicatives en territoire, de travailler leur cohérence nationale et leurs articulations avec les exigences professionnelles. C'est pourquoi notre fédération formule dix propositions.

1. Construire des réponses aux besoins d'aujourd'hui et de demain sur la base de services publics de proximité : sociaux, économiques, environnementaux, démocratiques. Santé, transports, emploi, éducation et formation, développement industriel, recherche et développement, logement, développement culturel... les territoires doivent s'affirmer comme des lieux essentiels de constructions revendicatives à ces enjeux qui ne sont pas autour du travail mais directement liés au travail.

2. Imposer une réforme des financements associant :

- > une profonde réforme de la fiscalité locale, territoriale et nationale, la fiscalité des particuliers et des entreprises pour des dotations budgétaires de haut niveau ;
- > un pôle financier public ;
- > des fonds régionaux pour l'emploi et la formation ;
- > des péréquations dans le cadre d'un aménagement solidaire des territoires et l'égalité de traitement des citoyens.

3. Repenser l'État. Un État stratège, développeur et opérateur, garant de l'intérêt général, de l'effectivité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.

4. Exiger des mesures autour des 3 piliers que sont le travail, l'emploi et la formation.

5. Impulser notre démarche sur le développement industriel notamment au travers de la campagne sur l'industrie et coût du capital.

6. Exiger le développement de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

7. Lutter contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'exclusion.

8. Casser la mise en concurrence des territoires par des coopérations pour l'aménagement équilibré et solidaire du territoire et construire des projets revendicatifs concrets en territoires dans le cadre d'une cohérence nationale.

9. S'appuyer sur une conception renforcée de la démocratie citoyenne, sociale et participative.

10. Maintenir les emplois publics dans les territoires aux Finances mais aussi pour les travailleurs de l'État, dans les conseils généraux, les établissements publics départementaux comme les collèges...

C'est pourquoi la Fédération des Finances se prononce pour organiser d'urgence des débats citoyens et une consultation sous forme de votation avec tous les acteurs syndicaux, associatifs, politiques qui seraient d'accord avec cette démarche.

RAPPELS HISTORIQUES

1954

> Création des régions de programme

1963

> création de 21 régions administratives

1955/1975

> 3 000 opérations de délocalisation

1969

> L'échec du référendum voulu par de Gaulle

1972

> la région érigée en établissement public à vocation spécialisée

1982

> Loi sur la décentralisation, votée en première lecture à l'Assemblée nationale dès le mois d'août 1981, la loi promulguée en mars 1982 a pour titre « *loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions* ».

1988

> Intervention économique
> Loi portant amélioration de la décentralisation précise les interventions économiques des collectivités territoriales et le pouvoir de contrôle budgétaire des Chambres régionales des comptes.

2002

> Transfert des Transports Express Régionaux (TER)

2004

> La Région est enfin reconnue explicitement dans la Constitution

2006

> La Charte Européenne de l'Autonomie Locale

2009

> Une réforme structurelle de la fiscalité locale : Suppression de la Taxe Professionnelle

2010

> Révision constitutionnelle sur la décentralisation

Interview de Savvas Robolis

Savvas Robolis, professeur émérite de l'Université de Panteion d'Athènes et Directeur Scientifique de l'Institut du Travail de la « *CGT grecque* », a aimablement accepté de répondre à quelques questions concernant les politiques d'austérité et leur conséquences d'après le vécu de son pays.

Peux-tu faire le bilan social de l'intervention de la Troïka* en Grèce ?

Durant la période 2010-2013, la Grèce a subi une dégradation productive et sociale considérable. En effet le PNB (Produit national brut) a été réduit de 25 %, les salaires et les retraites ont été diminués respectivement de 38 % et de 45 % ! La situation de l'emploi est encore plus catastrophique. Avant l'arrivée de la Troïka (2009), le taux chômage était de 9,5 %. Il atteint cette année 29 % de la population active et 30 % des entreprises ont fermé.

À cela s'ajoute la disparition dramatique de toute couverture sociale pour un tiers de la population. La mortalité infantile est en hausse de 40 %. 1 enfant sur 5 n'est plus vacciné. Et trop souvent, le citoyen doit choisir entre se soigner ou se nourrir.

Cette politique a-t-elle réellement diminué la dette du pays ?

En 2010, la dette du pays représentait 125 % du PNB. En 2013, elle atteint 175 % du PNB. L'argent des « *plans de sauvetage* » adossé au mémorandum est allé, à plus de 80 %, aux institutions financières et non dans l'économie réelle. La présentation de ce soutien à l'économie grecque n'est donc que camouflage vis-à-vis des opinions publiques européennes.

Quel est aujourd'hui l'état de l'économie réelle ?

Après quatre ans, l'économie réelle est déstructurée. La fiscalité est de plus en plus injuste et de plus en plus lourde : augmentation des taxes, première tranche de l'impôt sur le revenu à par-

tir de 5000 euros annuel, par contre les grandes fortunes et en particulier les armateurs sont toujours épargnés.

La demande intérieure s'est effondrée (-30 %) et nous sommes face à un manque de liquidité, qui a des effets dévastateurs sur l'activité économique.

Encore quelques chiffres pour bien mesurer cette situation : L'activité du bâtiment a chuté de plus de 80 % entre 2007 et 2013. Les impayés d'emprunts immobiliers se multiplient atteignant 25 % du total.

De plus, l'émigration de travailleurs grecs, particulièrement les jeunes, nous ramène plusieurs décennies en arrière et vide le pays d'une partie de ses forces vives au profit de l'Europe du nord.

Quels sont les vrais objectifs en Grèce ?

Nous considérons que les objectifs principaux du programme d'austérité de la Troïka en Grèce est le dédain complet du travail, la disparition de toutes

normes sociales (salaires, conventions collectives, état social, retraites, salaire minimum, etc.) ainsi que l'articulation dominée de l'économie grecque à l'économie allemande par le modèle de développement de l'échange inégal entre les pays du Nord et les pays du Sud.

Qu'attendez-vous des forces progressistes en Europe et en particulier des syndicats ?

Il faut lutter contre la politique d'austérité, source de récession et de chômage, en faveur de développement, d'emploi et de la reconstitution de l'État-social. Toute mise en échec de ces politiques d'austérité dans l'union européenne serait un point d'appui pour les travailleurs grecs. Le message des élections européennes en Grèce par l'arrivée de Syriza en première place s'oriente aussi dans cette direction, et de la mise en œuvre d'une politique alternative en Grèce et dans les pays membres de l'Union européenne.



* La Troïka est constituée du Fonds monétaire international, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne.

Bercy beaucoup, on n'en peut plus !

Suicides, épuisement professionnel, crises de nerfs, conflits entre collègues, tensions musculo-squelettiques, écrêtement de milliers d'heures, forte augmentation des comptes épargne temps... Dans les sections syndicales, les militants sont débordés par les sollicitations des agents. On assiste ainsi depuis janvier à une explosion sans précédent de la souffrance au travail.

Sur fond de restructurations, de suppressions d'emplois, de réductions des politiques publiques, l'organisation du travail génère mal être et souffrance.

Aujourd'hui, le travail rend malade !

Ministère et directions s'arc-boutent dans une attitude de déni total. Ils contestent la réalité de cette progression et avancent l'idée de « *raisons extérieures* » aux risques psychosociaux. Pire, les directions des Finances Publiques et de la Douane vont

jusqu'à considérer leurs « *démarches stratégiques* » comme autant d'actions améliorant les conditions de vie au travail !

Dans le même sens, le virevolte ministériel de cet été est lourd de signification. Désormais, les agents ne participeront plus qu'une année sur deux à l'écriture du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ! S'ajoutant aux nombreux dysfonctionnements des CHSCT, aux manquements des directions vis-à-vis de leurs obligations, cet acte en dit long ! Contre l'avis de toutes les organisations syndicales, le ministère adopte une attitude

autoritaire. Ce coup de force constitue une véritable provocation ! Nous ne laisserons pas faire ! Pour la CGT, les seuls vrais experts du travail sont celles et ceux qui le font, les agents ! D'aucune manière, ce droit ne peut leur être enlevé !

Il est essentiel de reprendre la main sur la question du travail. Par exemple à Morlaix, suite au saccage de leur centre, les agents des Finances publiques ont refusé d'être affectés sur des sites différents. En assemblée générale, ils ont affirmé l'importance du collectif de travail et exigé de rester ensemble jusqu'à leur réinstallation sur leur site.

Si le travail rend malade, c'est lui qu'il faut soigner !

Pour améliorer les conditions des agents, les directions doivent commencer par respecter leurs obligations. Tous ensemble, organisons la riposte, et gagnons des droits nouveaux !

Fidèle à ses résolutions de congrès, la Fédération a mis en place un secteur spécifique « *santé au travail* ». Une adresse mail est désormais à votre disposition pour toutes vos questions. Nous nous efforcerons de vous répondre le plus rapidement possible.

Avec les syndicats nationaux, nous étudions les possibilités de recours juridiques. Pour exemple, les refus d'expertise externe en cas de projet important (article 57) nous mobilisent actuellement. Pour vos questions juridiques, utilisez aussi cette adresse. —

courriel : sante.travail@finances.cgt.fr



Photo © aleutic - Fotolia

EN BREF...

Le travail de nuit progresse nettement

Selon une étude du ministère du travail, 3,5 millions des salariés français (soit 15,4 %) travaillent régulièrement ou occasionnellement la nuit. Ils sont un million de plus dans ce cas qu'il y a vingt ans. Cette augmentation est très forte chez les femmes. Les hommes restent toutefois plus nombreux à travailler la nuit (21 % des hommes et 9,3 % des femmes).

Le travail de nuit est, en proportion, plus fréquent dans la fonction publique que dans le secteur privé. 30 % des agents de la fonction publique sont concernés.

Épaf : nouveau centre de vacances à Vendres



Lors du Comité technique ministériel d'avril 2014, le ministre de l'Economie, Michel Sapin a donné son accord pour l'acquisition par l'association Épaf (Éducation plein-air Finances) en partenariat avec la fondation d'Aguesseau (ministère de la Justice) d'un bien situé à Vendres, dans

l'Hérault. Ce dossier nous l'avons porté auprès de ce même ministre et du secrétaire général de Bercy mais aussi dans les instances d'action sociale. Nous avons pu constater lors d'une visite sur place, début juin, que le projet proposé correspond bien aux attentes des personnels. En effet, il s'agit d'un parc résidentiel composé de trois zones de

chalets ou de maisonnettes (80 emplacements) avec une capacité de 507 lits. On y trouve deux piscines dont l'une est couverte avec un jacuzzi, des aires de jeux pour les enfants, un restaurant aménageable et... la plage !

Ce centre sera bientôt proposé dans le catalogue de l'association EPAF. —

Épaf : visite d'un centre et d'une colonie de vacances

Comme tous les ans, pendant les vacances d'été, l'association Épaf qui gère les vacances familles et enfants des agents de Bercy, propose aux fédérations représentatives du personnel de visiter un centre de vacances ainsi qu'une colonie. Cette année la destination choisie se trouvait en Gironde.

Le site de Soulac qui est situé dans un parc de 4 hectares a été donné à l'État avec obligation de l'utiliser pour les enfants. Depuis plusieurs années, une partie était occupée par des emplacements de camping et une autre pour la colonie de vacances. En 2008, des chalets ont été construits (23 au total), réduisant les places de camping mais répondant à l'évolution de la demande. S'agissant du centre de vacances pour

enfants, 26 petits chalets de 6 personnes ont été installés l'an dernier pour remplacer les tentes qui existaient auparavant. Ce centre accueille des enfants de 10 à 13 ans. Une piscine est partagée entre la colonie et la partie occupée par les familles. Plusieurs sports de glisse et d'eau sont proposés.

Notre fédération reste très attachée aux centres Épaf. Rappelons que dans les catalogues « *Vacances / enfants* » et « *Vacances / familles* » de l'association, beaucoup des centres ou de colonies proposées sont effectués par des sous-traitants. Nous veillerons à ce que le « *parc* » purement Épaf continue à appartenir à l'État et reste géré par l'association. —

<http://www.epaf.asso.fr>



La Banque de France, c'est quoi ?

La Banque de France fût créée en 1800. Banque centrale, ses outils sont au service des particuliers, des entreprises et de la Nation. Ses missions couvrent des champs très divers tels que des missions monétaires, le contrôle des banques, la garantie des moyens de paiement, le surendettement... Avec plus de 300 implantations il y a 10 ans, son réseau s'est depuis considérablement réduit à environ 130 sites. Explications et perspectives d'avenir.

Banque centrale nationale

Avec les autres banques centrales des pays ayant adopté l'euro et la Banque centrale européenne (BCE), elle forme l'Eurosystème, c'est-à-dire l'organisme chargé de garantir la confiance des citoyens de la zone euro dans leur monnaie. En pratique, les traités européens lui assignent comme objectif, au-dessus de toute autre considération, de maintenir la « stabilité des prix ». Cette mission répond bien aux attentes des détenteurs de patrimoines financiers, qui n'aiment pas voir leur fortune fondre au fil de l'inflation... Mais, contrairement à d'autres grandes banques centrales, l'Eurosystème n'est pas censé donner la priorité à l'emploi et à la création de richesses dans les territoires. Pourtant, une monnaie ne peut pas être saine si l'économie où elle circule n'est pas prospère !

Un service public

Elle produit les études et statistiques nécessaires pour définir la politique monétaire décidée par le Conseil des gouverneurs de la BCE, et assure sa mise en œuvre pour ce qui concerne la France. Elle apporte aux banques françaises, contre garanties, la trésorerie dont elles ont besoin. De ce fait, l'ensemble des syndicats de la Banque de France estime qu'elle est un outil au service de la nation qui peut permettre d'inciter les banques à financer des projets favorisant notamment la recherche, la création d'emploi et le respect de l'environnement. Ils se sont largement

exprimés à ce sujet auprès des élus de la nation notamment, la CGT en particulier dernièrement encore, au regard des difficultés économiques et sociales que traverse le pays. Elle organise le 15 octobre, en partenariat avec l'UNEF, une table ronde économique sur le rôle de la banque centrale nationale dans les territoires en matière de création de richesses et de relance de l'emploi.

Garante de la stabilité financière

Les 1000 agents de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation vérifient que les établissements de crédit, les entreprises d'assurance et les mutuelles respectent les règles de prudence définies à l'échelle internationale et européenne (normes dites de Bâle III pour les banques, Solvabilité 2 pour les assurances...). La Banque de France analyse aussi les mutations de la sphère financière, en évalue les risques et pro-

pose des adaptations de la réglementation.

Garante de la sécurité des moyens de paiement

Elle veille au bon fonctionnement des paiements par chèques, cartes et monnaie électronique. Institut d'émission, elle produit une partie des billets en euros grâce au travail des 1200 salariés de ses deux centres industriels en Auvergne. La Banque de France est le plus important fabricant de billets en euros. Elle produit une partie des billets les plus courants, ceux de 5 €, 10 € et 20 €. Après des années de combat syndical, l'ensemble du personnel concerné et de ses représentants (très majoritairement à la CGT), la BCE s'apprête à transformer les centres industriels de la Banque de France en pièce maîtresse d'un véritable pôle public européen d'impression fiduciaire. D'importants investissements de modernisation sont



Photo © Lacamerachiara - Fotolia

prévus à la papeterie de Vic-le-Comte. Mais, il n'y a pas que de bonnes nouvelles : le projet prévoit la filialisation de la papeterie et des conditions d'emploi au rabais pour les nouveaux embauchés ! Ce projet est inacceptable en l'état !

Pour assurer la qualité de la monnaie fiduciaire sur tout le territoire, les caisses de la Banque de France trient et remettent en circulation plusieurs milliards de billets par an. La Banque garantit la qualité des billets et des pièces utilisés en France. Les plans de restructuration successifs ont pourtant conduit à faire disparaître plus de la moitié des caisses et à programmer d'importantes fermetures d'ici à 2020. En accroissant les trajets et les volumes transportés, ces décisions impactent les conditions de travail, la sécurité et l'emploi des transporteurs de fonds, auxquels l'institut d'émission vient de décider de confier une large partie du tri des billets, réalisé jusqu'alors gratuitement dans ses caisses pour le compte des banques.

Gardiennne des réserves de change de la France

La Banque de France conserve et gère les réserves en or et en devises de la France.

Institution de la République

Grâce aux 6000 agents de son réseau qui compte une succursale par département (le plus dense d'Europe), la Banque de France rend des services qui contribuent à l'équilibre des relations entre les acteurs économiques : médiation du crédit, traitement du surendettement des particuliers, gestion de fichiers de renseignements.

Au service des entreprises

Le réseau de la Banque de France évalue la solidité financière des entreprises. La note attribuée, appelée cotation, est un indicateur précieux pour les entreprises,

les banques et l'Autorité de contrôle prudentiel. Les succursales suivent tous les mois l'évolution de la conjoncture, grâce à des contacts directs avec des milliers de chefs d'entreprise. Elles fournissent aux entreprises et aux collectivités territoriales des diagnostics économiques et financiers, et sont les relais départementaux du médiateur national du crédit auprès des entreprises qui ont des difficultés à obtenir des prêts.

Au service des particuliers

Elle traite les situations de surendettement des particuliers. Elle intervient auprès des banques pour permettre à ceux qui en sont privés de disposer d'un compte bancaire. Pour améliorer la qualité des relations entre les banques et leurs clients, elle gère plusieurs fichiers de renseignements : Fichier central des chèques, Fichier national des chèques irréguliers, Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers. Les banques alimentent ces fichiers ; la Banque de France peut vous dire si vous y êtes inscrit.

Mobilisation pour les missions

Le maintien de la proximité et de la qualité de ces missions de service public sont un point fort de la bataille syndicale que la CGT popularisera à nouveau début décembre à l'occasion d'une journée de témoignage en Ile de France, sur le surendettement et les relations de l'institution avec les particuliers.

Menacé d'un plan de suppression de près de 3000 emplois programmé d'ici à 2020, le personnel de la Banque s'est très fortement mobilisé pour défendre ses missions et les emplois nécessaires à leur bon accomplissement. À l'initiative de la CGT, les syndicats unanimes ont largement popularisé un contre-projet à la stratégie du gouverneur. Ils réclament une Banque de France plus présente auprès des banques commerciales, des entreprises, des collectivités territoriales et de tous les citoyens pour pouvoir mieux répondre à leurs attentes, toujours plus fortes. Ils continuent le combat pour une Banque de France au service de toute la société présente partout dans les territoires et les bassins de vie. —

LA BANQUE DE FRANCE EN CHIFFRES (2013)

223 012

> DOSSIERS DE SURENDETTEMENT

122

> IMPLANTATIONS SUR LE TERRITOIRE

280 000

> ENTREPRISES ÉVALUÉES ET COTÉES

85

> BUREAUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

3,7

> MILLIARDS DE BILLETS FABRIQUÉS

12 682

> ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

2435

> TONNES D'OR STOCKÉ

3000

> EMPLOIS SUPPRIMÉS EN 10 ANS

Pour un salaire à la hauteur de mon travail...



... élections 2014, je vote CGT aux Finances !